

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 04 MARS 2025

OBJET

Modification participation
horaire CARSAT
aide à domicile

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre mars, le Conseil d'administration du CCAS de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-mars-003
N-7.1.3

PRESENTS : T. Lagneau - S. Lagneau - S. Ferraro -
C. Cambier - P. Courhier - J.-F. Laporte -
D. Athuel - L. Armand - A. Manne - E. Arnigau -
O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche

POUVOIR(S) :

E. Roca - G. Sullian.

EXCUSE(S) :

M. Cruy - H. Trinquet.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE :

S. Saulot.

Vu, la circulaire de la CNAV N°2024-33 du 14/12/2024 (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) actualisant les barèmes de ressources et de participation des bénéficiaires au titre du taux horaire de l'aide à domicile,

Considérant, le montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile, pour toutes les heures réalisées à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

- Interventions jours ouvrables : 26,80 €uros
- Interventions dimanches et jours fériés : 30,10 €uros

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE, l'évolution du tarif ci-dessus

Adopté à : *L'unanimité*

**J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :**

Publié le 07/03/2025.

Le Président,


Thierry Lagneau

